Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-07__2024-DE

République Française
Département
Yvelines

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Chavenay séance du 11/04/2024

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

L'an 2024 et le 11 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ACKERMANN Micha à M. ENGERAND Olivier, DISERVI Hélène à M. COTIGNY Jérôme, M. DEGRAVE Bertrand à M. FOUGERES Dominique
Excusé(s) : Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane

Réf : 07_2024

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 - COMMUNE

A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 44_2023-DE, en date du 6 novembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publique (DDFIP),

Vu le rapport de présentation, présenté lors du Conseil Municipal, annexé à la présente délibération,

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de CHAVENAY,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-07__2024-DE

Le Conseil Municipal, après le départ du Maire de la séance,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de CHAVENAY,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (État I-B2 du CFU) :

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	284 703.50
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	552 185.36
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	836 888.86
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 501 950.05
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	2 319 952.16
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F=D+E, précédé de + ou –	1 818 002.11
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	- 711 164.93
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	1 106 837.18

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/04/2024
Madame le Maire

MAIRIE DE CHAVENAY (Yvelines)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en :
Sous-préfecture de
Saint-Germain-en-Laye
le :

et publication ou notification
du :

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-08_2024-DE

République Française
Département
Yvelines

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Chavenay séance du 11/04/2024

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an 2024 et le 11 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ACKERMANN Micha à M. ENGERAND Olivier, DISERVI Hélène à M. COTIGNY Jérôme, M. DEGRAVE Bertrand à M. FOUGERES Dominique
Excusé(s) : Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane

Réf : 08_2024

Objet de la délibération : **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE**

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2024,

Après avoir constaté les résultats d'exécutions suivants :

- un solde d'exécution positif de la section de fonctionnement :836 888,86 €
- un solde d'exécution positif de la section d'investissement :1 818 002,11 €

Soit un excédent global de 2 654 890,97 €

Avec les restes à réaliser suivants :

- Dépenses d'investissement : 1 230 447,31 €
- Recettes d'investissement : 519 282,38 €

Soit un solde déficitaire de : -711 164,93 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** l'affectation des résultats sur le Budget Primitif 2024 comme suit :

RI - Article 001 Résultat d'investissement reporté : 1 818 002,11 €
RF - Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 836 888,86 €

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-08_2024-DE

Pour mémoire les restes à réaliser 2023 à reprendre sur l'exercice budgétaire 2024, sont :

- Dépenses d'investissement : 1 230 447,31 €
- Recettes d'investissement : 519 282,38 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/04/2024
Madame le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en :
Sous-préfecture de
Saint-Germain-en-Laye
le :

et publication ou notification
du :

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-09_2024-DE

République Française
Département
Yvelines

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Chavenay séance du 11/04/2024

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an 2024 et le 11 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ACKERMANN Micha à M. ENGERAND Olivier, DISERVI Hélène à M. COTIGNY Jérôme, M. DEGRAVE Bertrand à M. FOUGERES Dominique
Excusé(s) : Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane

Réf : 09_2024

Objet de la délibération : **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024**

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20220516-26 du 16 mai 2022 portant adoption et mise en place de la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1er janvier 2023,

Vu la délibération n° 20230124-01 du 24 janvier 2023, abrogeant la délibération n° 20220516-26 du 16 mai 2022, portant adoption de la M57 développée,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2024,

Vu la délibération du 11 avril 2024, portant affectation du résultat de clôture de l'année 2023 sur le budget primitif 2024 de la commune de Chavenay,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2024 de la commune de Chavenay,

Considérant que le budget primitif sera présenté par chapitres et par articles budgétaires, et voté au niveau du chapitre,

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,50% des dépenses réelles de chacune des sections,

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-09_2024-DE

Considérant que le budget primitif 2024 de la commune de Chavenay en équilibre réel et sincère en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 318 336,59	3 318 336,59
Section d'Investissement	3 540 666,53	3 540 666,53
TOTAL	6 859 003,12	6 859 003,12

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 de la commune de Chavenay en équilibre réel et sincère par nature et par chapitre globalisé :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 318 336,59	3 318 336,59
Section d'Investissement	3 540 666,53	3 540 666,53
TOTAL	6 859 003,12	6 859 003,12

- **APPROUVE** le principe de fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements des crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,50% des dépenses réelles de chacune des sections,

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/04/2024
Madame le Maire

MAIRIE DE CHAVENAY (Yvelines)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en :
Sous-préfecture de
Saint-Germain-en-Laye
le :

et publication ou notification
du :

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-10_2024-DE

République Française
Département
Yvelines

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Chavenay séance du 11/04/2024

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Réf : 10_2024

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

L'an 2024 et le 11 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ACKERMANN Micha à M. ENGERAND Olivier, DISERVI Hélène à M. COTIGNY Jérôme, M. DEGRAVE Bertrand à M. FOUGERES Dominique
Excusé(s) : Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane

Objet de la délibération : **FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU la note d'information de la DGCL du 28 février 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2024,

VU l'avis de la commission des finances en date du 7 mars 2024,

CONSIDÉRANT que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

CONSIDERANT qu'à compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI,

CONSIDERANT qu'il est proposé de faire évoluer à la hausse, les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et ainsi de les porter à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26.56%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 84.28%
Taxe d'habitation (TH) : 19.47%

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-10_2024-DE

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** comme suit les taux des taxes directes locales pour l'année 2024 :

Taxes locales	Taux d'imposition 2023	Taux d'imposition 2024
Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	24.29%	26.56%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	77.08%	84.28%
Taxe d'habitation	17.81%	19.47%

- **DIT** que la recette sera inscrite au Budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/04/2024
Madame le Maire

MAIRIE DE CHAVENAY (Yvelines)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en :
Sous-préfecture de
Saint-Germain-en-Laye
le :

et publication ou notification
du :

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-12_2024-DE

République Française
Département
Yvelines

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Chavenay séance du 11/04/2024

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an 2024 et le 11 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ACKERMANN Micha à M. ENGERAND Olivier, DISERVI Hélène à M. COTIGNY Jérôme, M. DEGRAVE Bertrand à M. FOUGERES Dominique
Excusé(s) : Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane

Réf : 12_2024

À l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Objet de la délibération : **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 « ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Après avoir constaté les résultats d'exécutions suivants :

- Un solde d'exécution positif de la section d'Exploitation : 6 169,21 €
- Un solde d'exécution positif de la section d'Investissement : 13 622,50 €
-

Soit un excédent global de 19 791,71 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **AFFECTE** les résultats

Affectation des résultats	Recettes
001 solde d'exécution Investissement	13 622,50 €
002 Résultat d'Exploitation reporté	6 169,21 €

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-12_2024-DE

- **PRÉCISE** que ces écritures figureront au Budget Primitif 2024 « ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE ».

Acte rendu exécutoire
après dépôt en :
Sous-préfecture de
Saint-Germain-en-Laye
le :

et publication ou notification
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/04/2024
Madame le Maire

MAIRIE DE CHAVENAY (Yvelines)

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-13_2024-DE

République Française
Département
Yvelines

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Chavenay séance du 11/04/2024

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an 2024 et le 11 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ACKERMANN Micha à M. ENGERAND Olivier, DISERVI Hélène à M. COTIGNY Jérôme, M. DEGRAVE Bertrand à M. FOUGERES Dominique
Excusé(s) : Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane

Réf : 13_2024

Objet de la délibération : **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF « ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 2024**

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu le projet de budget primitif « ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 2024,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif « ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 2024, équilibré par section :

	Dépenses	**Recettes**
Section d'Exploitation	20 687,21	20 687,21
Section d'Investissement	16 685,50	16 685,50
TOTAL	**37 372,71**	**37 372,71**

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le budget primitif « ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 2024 arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-13_2024-DE

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, tel que :

DÉPENSES D'EXPLOITATION		
ARTICLE	**DÉSIGNATION**	**BP 2024**
011	**Charges à caractère général**	
6061	Fournitures non stockables	748,48
61558	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers	10 000,00
6156	Maintenance	5 000,00
	sous-total	***15 748,48***
042	**Opérations d'ordre de transfert entre section**	
6811	Dotations aux amort. des immob. incorporelles et corporelles	3 063,00
	sous-total	***3 063,00***
66	**Charges financières**	
6618	Intérêts des autres dettes	1 875,73
	sous-total	***1 875,73***
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		**20 687,21**

RECETTES D'EXPLOITATION		
ARTICLE	**DÉSIGNATION**	**BP 2024**
042	**Opérations d'ordre de transfert entre section**	
777	Quote-part des subv. d'investissement virées au résultat de l'exercice	203,00
	sous-total	***203,00***
70	**Produits des services du domaine et ventes diverses**	
701	Vente électricité	14 315,00
	sous-total	***14 315,00***
002	*Excédent de fonctionnement reporté*	*6 169,21*
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		**20 687,21**

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-13_2024-DE

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, tel que :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	**ARTICLE**	**BP 2024**
040	**Opérations d'ordre de transfert entre section**	-
13912	Régions	203,00
	sous-total	*203,00*
16	**Emprunts et dettes assimilées**	
1687	Autres dettes	3 733,03
	sous-total	*3 733,03*
20	**Immobilisations incorporelles**	
2031	Frais d'étude	*5 000,00*
	sous-total	*5 000,00*
21	**Immobilisations corporelles**	
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	7 749,47
	sous-total	*7 749,47*
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**16 685,50**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
RECETTES	**ARTICLE**	**Proposition 2024**
040	**Opérations d'ordre de transfert entre section**	-
28153	Installations à caractère spécifique	3 063,00
	sous-total	*3 063,00*
001	*Excédent d'investissement reporté*	*13 622,50*
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		**16 685,50**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/04/2024
Madame le Maire

MAIRIE DE CHAVENAY (Yvelines)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en :
Sous-préfecture de
Saint-Germain-en-Laye
le :

et publication ou notification
du :

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-14_2024-DE

République Française
Département
Yvelines

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Chavenay séance du 11/04/2024

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an 2024 et le 11 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ACKERMANN Micha à M. ENGERAND Olivier, DISERVI Hélène à M. COTIGNY Jérôme, M. DEGRAVE Bertrand à M. FOUGERES Dominique
Excusé(s) : Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane

Réf : 14_2024

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Objet de la délibération : **MODIFICATION DE LA NATURE DE LA SERVITUDE EXISTANTE – LOGEMENT RUE DES ECOLES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état descriptif de division en volumes enregistré en l'étude notariale de Villepreux le 26 mars 2010 et portant création de deux lots de volumes numérotés 3 et 4 pour la parcelle cadastrée AE 61 sise 3 rue des écoles,

Vu la servitude de jour existant sur le pignon du logement communal implanté en limite du lot de volumes n°3, au profit de son propriétaire la commune de Chavenay (fond servant), supportée par la propriétaire du lot de volumes n°4 (fond dominant), enregistrée en l'étude notariale de Villepreux le 26 mars 2010,

Vu l'article 676 du Code Civil, relatif aux servitudes de jour, stipulant que : « Le propriétaire d'un mur non mitoyen, joignant immédiatement l'héritage d'autrui, peut pratiquer dans ce mur des jours ou fenêtres à fer maillé et verre dormant »,

Vu la définition d'un verre dormant : verre fixe et translucide ne laissant passer que la lumière, pas la vue,

Vu la nature de la servitude existante : « servitude de jour en présence d'un châssis fixe à verre dormant et en partie haute d'un châssis basculant, pour une emprise totale de 1.61m x 1.31m »,

Considérant que le châssis existant donne dans la pièce de vie du logement communal, d'une part. Et dans le jardin de la requérante, à

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 078-217801521-20240411-14_2024-DE

proximité immédiate de sa terrasse et d'une pièce de vie, d'autre part,

Considérant que la configuration de ce châssis permet son ouverture permanente une très grande partie de l'année, créant ainsi un lien quasi permanent entre les deux propriétés,

Considérant que le vitrage actuel présente une trop grande transparence et ne répond pas à la définition d'un verre dormant,

Considérant la demande de la propriétaire du lot de volume 4, par courrier en date du 29 février 2024, de modifier la nature de la servitude de jour susmentionnée par une « servitude de jour constituée d'un châssis fixe uniquement, à verre dormant, pour une emprise totale conservée de 1.61m x 1.31m »,

Considérant que les modifications demandées n'empêcheront pas la bonne ventilation des lieux en raison de la présence de nombreuses autres ouvertures dans la pièce de vie concernée, permettant d'assurer une ventilation normale et suffisante, naturelle mais aussi mécanique (VMC) des lieux,

Entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le conseil municipal

- DECIDE d'émettre un avis favorable à la modification de la nature de la servitude existante telle que le châssis fixe et basculant sera supprimé au profit d'un mur en pavés de verre ou d'un châssis fixe uniquement, à verre dormant. Largeur conservée de 1.61m / Hauteur conservée de 1.31m.
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes afférant à cette modification de servitude.
- PRECISE que tous les frais liés à la modification de cette servitude, notamment les frais de notaire et les travaux, seront à la charge exclusive de la requérante, propriétaire du lot de volume 4.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/04/2024
Madame le Maire

MAIRIE DE CHAMBOURCY (Yvelines)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en :
Sous-préfecture de
Saint-Germain-en-Laye
le :

et publication ou notification
du :